

Modifications et ajouts attrayants dans le règlement de prévoyance 2021

PAT-BVG adapte son règlement de prévoyance le 1^{er} janvier 2021. Nous avons le plaisir de vous informer ci-après des modifications. Ces adaptations sont faites **pour des raisons légales** (maintien de l'assurance pour les employés âgés). Elles sont également fondées sur la **mise en œuvre continue des initiatives stratégiques décidées en 2019**. **Cela rend la réalisation de la prévoyance du personnel chez PAT-BVG encore plus attrayante pour un employeur et son personnel.**

Le maintien de l'assurance après l'âge de 55 ans révolus parce que la relation de travail a été résiliée par l'employeur

Avec l'introduction du nouvel article 47a de la LPP, la réforme des prestations complémentaires a également des effets sur la prévoyance professionnelle. A partir du 1^{er} janvier 2021, les assurés âgés de 58 ans révolus peuvent maintenir leur prévoyance professionnelle sur la base volontaire même après avoir quitté l'institution de prévoyance si la relation de travail a été résiliée par l'employeur.

PAT-BVG a déjà adapté son règlement de prévoyance sur ce point et l'a fait autoriser par le conseil de fondation. PAT-BVG a saisi l'occasion et a utilisé le cadre légal selon lequel une institution de prévoyance peut proposer ce maintien de l'assurance déjà à partir de l'âge de 55 ans si cela est fixé par son règlement. **Ainsi, tous les assurés âgés de plus de 55 ans qui quittent PAT-BVG parce que leur relation de travail a été résiliée par l'employeur ont désormais la possibilité de maintenir toute leur couverture de prévoyance (âge, décès, invalidité).** PAT-BVG offre également la possibilité de ne maintenir que l'assurance-risque (décès et invalidité).

Dans le cadre des consultations sur la loi sur Covid-19, le Parlement vient de décider **que, désormais, même les assurés**, qui ont déjà quitté ou qui quittent l'assurance obligatoire en raison d'une résiliation du contrat de travail par l'employeur **après le 31 juillet 2020 après avoir dépassé l'âge de 58 ans révolus (chez PAT-BVG à partir de l'âge de 55 ans)**, peuvent demander le maintien de leur assurance à partir du 1^{er} janvier 2021 en vertu de l'art. 47a LPP. **PAT-BVG souligne expressément que la couverture d'assurance peut être maintenue dans les cas également.**

Aide à l'acquisition de logement avec les moyens de la prévoyance professionnelle EPL

Désormais, la disposition, selon laquelle un versement anticipé ne doit plus être remboursé dès qu'il ne reste à la personne assurée que 3 ans ou moins jusqu'à l'âge ordinaire de l'AVS, est supprimée. **Ainsi, les versements anticipés peuvent être remboursés jusqu'à ce que l'âge de l'AVS ordinaire soit atteint.** D'éventuels rachats d'années de cotisations ne peuvent être réalisés que lorsque les versements anticipés pour la propriété du logement non réglés sont remboursés.

Restitution des montants de rachat versés en cas de décès

Le 01.01.2021, PAT-BVG introduit la restitution des montants de rachat versés pendant la relation de prévoyance actuelle chez PAT-BVG en cas de décès d'un assuré. **Par conséquent, ils seront versés sous forme de capital en cas de décès complémentaire et ne seront plus utilisés pour le financement des rentes de partenaire.** Toutefois, les versements anticipés pour la propriété du logement et les transferts des avoirs de vieillesse à la suite d'un divorce seront compensés par ses propres rachats.

Introduction de plan au choix en tant que plan de prévoyance supplémentaire

L'introduction des plans au choix à partir du 01.01.2021 est un ajout attrayant à notre offre de prévoyance. Cela permet aux employeurs (resp. aux commissions de prévoyance du personnel) de proposer à leurs employés une option de plan de prévoyance moderne. **Il est possible de choisir entre trois plans avec des cotisations d'épargne de hauteurs différentes selon la catégorie de collaborateurs.**

La hauteur des avoirs de vieillesse au moment du départ à la retraite dépend en grande partie de la hauteur des versements mensuels effectués par l'employeur et l'employé. La personne assurée peut ainsi influencer activement son futur avoir de vieillesse.

Nous vous donnerons volontiers des détails sur ces nouvelles dispositions et ajouts de notre offre d'assurance. N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet.

PAT-BVG

La direction